



Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-12-6

Ottawa, le 18 octobre 2007

Suite à ses Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2007-12 du 31 août 2007, CRTC 2007-12-1 du 7 septembre 2007, CRTC 2007-12-2 du 12 septembre 2007, CRTC 2007-12-3 du 20 septembre 2007, CRTC 2007-12-4 du 26 septembre 2007 et CRTC 2007-12-5 du 3 octobre 2007 relativement à l'audience publique qui aura lieu le 30 octobre 2007, à 9h30, au Best Western Inn, 2400 autoroute 97 Nord, Kelowna (Colombie-Britannique), le Conseil annonce ce qui suit :

L'ARTICLE SUIVANT EST RETIRÉ DE CETTE AUDIENCE PUBLIQUE ET SERA REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE.

ARTICLE 23

Montréal (Québec)

No de demande 2007-0844-8

Demande présentée par **Télévision communautaire Frontenac** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'un service de programmation communautaire dans la zone de desserte de Bell Canada qui exploite une entreprise de distribution de radiodiffusion de classe 1, à Montréal (Québec).

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>